

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015**

Tous présents sauf Ch Vaissière excusé, ayant donné pouvoir au maire.

### **1- ELECTION ADJOINT**

Suite à la démission de Ch Vaissière de son poste de 2ème adjoint et sur proposition du Maire

-2ème adjoint Marie France Prouhèze en charge de :

- ,action sociale
- ,gestion du cimenterre
- ,affaires culturelles
- ,communication.

-3ème adjoint Bernard Martin en charge de :

- ,bâtiments communaux
- ,équipements communaux
- ,voirie communale

### **2- VENTE PARCELLE N°131 DE 765 m2 DE LA SECTION DE VOLPILLAC**

Suite à la consultation favorable des membres de la section de Volpillac (M. B Martin ne prenant pas part au vote), le conseil décide la vente de cette parcelle à M. Cédric Martin pour un montant de 13500 €,

### **3- RESERVOIR DE LA BESSIERE**

Fond de concours SDEE pour le branchement du réservoir de La Bessière, d'un montant total de 4840 euros dont 451 euros de participation de la commune: avis favorable.

### **4-TRANSPORT SCOLAIRE**

Participation au transport scolaire d'un montant de 3483 euros à payer au Conseil Départemental : avis favorable.

### **5- ENTRETIEN DU SITE ARCHEOLOGIQUE**

Participation des collectivités au contrat d'entretien du site archéologique pour 5 ans :

- Région 50%
- Département 30%
- C.C.T.P 12%
- Commune 8%, soit maximum 2400 euros par an

Cette convention est adaptée.

## **6- DENEIGEMENT**

Passage de 50 à 55 euros HT de l'heure, sachant que le tarif appliqué était l'un des plus faible du secteur.

## **7- COMMUNE NOUVELLE**

A l'unanimité le Conseil adopte le principe de la création d'une commune nouvelle avant le 31 mars. Délibération à prendre début 2016, après en avoir réalisé la charte et informé la population. Trois conseillers participent à la rédaction de la charte : le Maire, Mme. Prouhèze et M. Martin.

## **8- SUPPRESSION DU C.C.A.S.**

Les communes de moins de 1500 habitants ont la possibilité de supprimer leur budget d'Action Sociale. Le Conseil décide de ne pas le supprimer compte-tenu de son fonctionnement effectif et du projet de commune nouvelle.

## **9- PROJET INTERCOMMUNAUTAIRE**

Prés compte-rendu des réunions organisées à Fournels et St Chely et réflexion des conseillers, le Conseil se prononce favorablement pour la proposition d'une Communauté regroupant les communes actuelles des Hautes Terres de l'Aubrac Lozerien de la Terre de Peyre et des communes des Monts Verts et d'Albaret Ste Marie, ainsi que d'autres communes qui le souhaiteraient (abst 4, pour 7).

## **10- BAR BERGOUGHNON**

Nouvelle esquisse d'un projet de création d'un espace restauration de 25 à 30 couverts. Coût total avec extension 85000euros HT dont 70% de financement possible par l'Etat , la Région et l'Europe. Affaire à suivre après consultation par la C.C.I . de la nouvelle étude.

## **11-QUESTIONS DIVERSES**

-Travaux de La Bessière : une extension de canalisation s'avère nécessaire pour le raccordement de la maison Gachon. Travaux acceptés.

-Éclairage public à Longuessagne : suite à la demande de M. Illier de déplacer un candélabre et à la réticence de M. le Maire, M. Illier propose de participer pour 50% par un don à la commune.

-Éclairage public de La Bessière : la participation exacte de la commune pour l'enfouissement du réseau sera de 15540 euros ( 16000 euros prévus ).

A 11H30 le Maire remercie les participants et lève la séance.